



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le - 5 AVR. 2016
ID : 056-215601626-20160404-DB20160307-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 31 mars 2016

RUE DE LATTRE DE TASSIGNY – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE à Hélène BOLEIS, Philippe DONIES à Teaki DUPONT, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO RUEN, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patrick GOUELLO

**Présents : 26
Pouvoirs : 07**

n°07

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**RUE DE LATTRE DE TASSIGNY – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : Loïc Tonnerre

Un lot à bâtir a été détaché de la parcelle DB 91 dans le secteur sud de la rue de Larmor au profit de Monsieur et Madame Sardi en 2012. L'accès à ce lot a été autorisé sur l'espace vert du lotissement Saint-Déron, rue Maréchal De Lattre de Tassigny, sous réserve de la constitution d'une servitude de passage. Le lotissement disposait d'un quota d'espaces verts supérieur à la norme réglementaire et les réseaux étaient présents sur l'impasse.

Le Conseil municipal a, lors de sa séance du 14 mars 2013, autorisé la constitution d'une servitude de passage. L'acte notarié a été signé le 11 avril 2013.

En septembre 2014, Monsieur et Madame Sardi ont demandé à acquérir une partie de la parcelle DB 195, d'environ 200 m², devant leur propriété.

Le pourcentage d'espace vert du lotissement de Saint Déron (19,22%) étant supérieur à la norme réglementaire (10%), la vente d'une partie de cet espace telle que proposée est possible.

Le terrain est classé en zone UB au PLU.

Cette parcelle DB 195 fait partie du domaine public communal. Le terrain a été aménagé en espace vert. Préalablement à toute cession, il est nécessaire de déclasser du domaine public les parties qui seront cédées. Ces espaces ne constituant pas des voies de circulation au titre de la voirie routière seront déclassés sans enquête publique.

Le déclassement ne sera cependant prononcé qu'après désaffectation matérielle.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L 2241-1 ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 17 mars 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que l'espace vert du lotissement communal de Saint Déron cadastré DB 195p appartient à la commune et est affecté à l'usage direct du public ;

Considérant que toute opération de cession d'une partie du domaine public ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public ; que celui-ci ne peut être prononcé qu'après désaffectation de l'espace à usage du public et de tout service public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ENGAGE** la procédure de désaffectation des espaces désignés au plan graphique joint à la présente délibération. La désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera réalisée à l'initiative du maire dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération,
- **DONNE tous pouvoirs** au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires, les mesures matérielles de désaffectation et de constat de son effectivité.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,



189
ECH. = 1/517



190

PLOEMEUR

Envoyé en préfecture le 04/04/2016
Reçu en préfecture le 04/04/2016
Affiché le **5 AVR. 2016**
050-215601626-20160404-DE20160307-DE

Laitre de Tassig

191

167

168

Rue Maréchal de

194

192

193

169

219

86

195

7

85

88

du 3Com.nt Destrem

84

« Origine GADASTRE © - Droits de l'État réservés »
document indicatif délivré uniquement
pour un usage privé et personnel
mise à jour à la date du 1er Janvier 2014